

## EXTRAIT DU REGISTRE

Des délibérations du Conseil Syndical du  
**SYNDICAT MIXTE INTERCANTONAL DE L'ABATTOIR GUIL DURANCE****Séance du 29 octobre 2025**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le vingt-neuf octobre à 18 heures, le *Conseil Syndical*, convoqué en date du 21 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. BERARD Jean-Louis**.

Présents : *Jean-Louis BERARD ; Christian BLANC ; Gustave BOSQ ; Martin FAURE ; Jean Marie REY ; Jean Franck VIOUJAS.*

Pouvoirs : *Jacques PONS donne pouvoir à Martin FAURE ; Christian DURAND donne pouvoir à Gustave Bosq*

Excusés :

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au Conseil Syndical (8) - Qui ont pris part physiquement à la Délibération (5) - Votants (7)

Délibération 2025-10-29 n°18

**OBJET : Acquisition des parcelles AM 51, AM 52 et AM 53 suite à la cession par la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ)**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5721-9 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 1991 portant création du Syndicat Mixte Intercantonal de l'Abattoir Guil Durance ;*

*Vu les statuts du SMIAGD modifiés, visés par arrêté préfectoral N°05-2025-06-13-00003 du 13 juin 2025 ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), articles L5211-1 et suivants, notamment les articles L1321-1 et L5211-17 relatifs au transfert des biens meubles et immeubles ;*

*Vu la délibération n°2025-199 de la CCGQ autorisant la cession des parcelles AM51, AM52 et AM53 au profit du SMIAGD*

*Considérant l'avis du service du domaine daté du 03 septembre 2025 portant sur la valeur des surfaces des parcelles AM51, AM52 et AM53 à vendre dans la ZAE du Villard.*

Le SIMAGD est porteur du projet de la création d'une mégisserie sur la commune de Guillestre. Une étude de faisabilité a été réalisée par l'agence Rising-Sud en décembre 2024 et le projet a été validé par l'ensemble des communautés de communes membres du SMIAGD. Les statuts du syndicat ont été modifiés en conséquence pour y intégrer l'activité de mégisserie et validé par arrêté préfectoral en date du 13/06/25.

Par courrier du 17/06/2025, le SMIAGD a sollicité la CCGQ pour se porter acquéreur des parcelles AM51, AM52 et AM53 que cette dernière possède dans la ZAE du Villard à Guillestre.

La présente délibération a pour objet d'autoriser l'acquisition des parcelles AM51, AM52 et AM53 comme suit

section et N°	Lieu-Dit	Superficie totale de la parcelle en m <sup>2</sup> selon surface cadastrale	<u>Surface totale en m<sup>2</sup> constructible d'après surface cadastrale</u>	<u>surface totale en m<sup>2</sup> non constructible d'après surface cadastrale</u>
AM51	RD N902	527 m <sup>2</sup>	527 m <sup>2</sup>	0
AM52	RD N902	725 m <sup>2</sup>	725 m <sup>2</sup>	0
AM53	RD N902	288 m <sup>2</sup>	0	288 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>1 540 m<sup>2</sup></b>	<b>1252 m<sup>2</sup></b>	<b>288 m<sup>2</sup></b>

Il s'agit d'acquérir 1 540m<sup>2</sup> dans la ZAE du Villard dont 1252 m<sup>2</sup> en zone constructible et 288 m<sup>2</sup> en zone non constructible.

Le service domaine a rendu un avis à quarante Euros (40€) hors taxe du mètre carré en zone constructible, et dix Euros (10€) hors taxe du mètre carré en zone non constructible sur ces parcelles. Les frais notariés sont à la charge du SMIAGD.

**Le Président ne prend pas part à la délibération**

**Le Conseil Syndical, après délibération,**

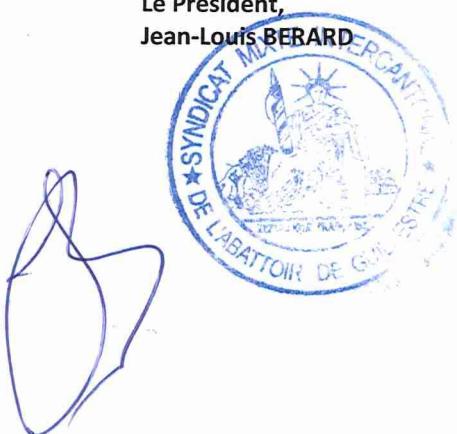
- **Approuve** l'exposé du Président ;
- **Validé** l'achat des parcelles AM51, AM52 et AM53 dans la ZAE du villard à Guillestre à la cession de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour le projet de construction d'une mégisserie ;
- **Autorise** l'achat au prix de quarante Euros (40€) hors taxe par mètre carré en zone constructible et dix Euros (10€) hors taxe en zone non constructible ;
- **Autorise** le Président à effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération, notamment l'accord amiable de vente ;
- **Autorise** l'engagement des dépenses relatives à cette acquisition et de prévoir l'ensemble des dépenses au budget du SMIAGD ;
- **SE PRONONCE** comme suit :

POUR : 7 (sept)	CONTRE : 0 (Zéro)	ABSTENTION : 0 (Zéro)
-----------------	-------------------	-----------------------

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Le Président,  
Jean-Louis BERARD



*[Handwritten signature of Jean-Louis Berard, appearing to read 'J. L. BERARD']*